

Déterminants sociaux de la séparation de corps des couples mariés à Kisangani

Etude menée dans la Commune de Mangobo (2022-2025)

The Social Determinants of Separation of Married Couples in Kisangani

A Study Conducted in the Mangobo Commune (2022-2025).

Auteur 1 : Albert ONOTAMBA TONONDJO.

Albert ONOTAMBA TONONDJO, Professeur à l'Université de Kisangani / Faculté des sciences sociales, administratives et politiques/ RDC

Déclaration de divulgation : L'auteur n'a pas connaissance de quelconque financement qui pourrait affecter l'objectivité de cette étude.

Conflit d'intérêts : L'auteur ne signale aucun conflit d'intérêts.

Pour citer cet article : Albert ONOTAMBA TONONDJO (2026) « Déterminants sociaux de la séparation de corps des couples mariés à Kisangani Etude menée dans la Commune de Mangobo (2022-2025)», African Scientific Journal « Volume 03, Num 34 » pp: 1970 – 1987.



DOI : 10.5281/zenodo.18939395
Copyright © 2026 – ASJ



RESUME

La séparation de corps est un phénomène de plus en plus observé chez les couples mariés de la commune de Mangobo, dans la ville de Kisangani. Bien qu'elle constitue une alternative au divorce, souvent perçue comme moins stigmatisante sur le plan social, cette pratique soulève des interrogations quant aux facteurs sociaux qui incitent les couples à y recourir. Dans un contexte urbain marqué par des mutations sociales et économiques rapides, il apparaît essentiel d'analyser les causes de cette situation afin de mieux comprendre ses implications pour les familles et pour la société.

Cette étude a pour objectif d'identifier et d'analyser les déterminants sociaux de la séparation de corps dans la Commune de Mangobo à Kisangani. Elle vise également à examiner les répercussions sociales de ce phénomène sur les relations familiales et sur l'organisation sociale locale.

Pour atteindre ces objectifs, la recherche s'appuie sur la méthode dynamique développée par Georges Balandier, qui permet d'appréhender les phénomènes sociaux dans leur contexte de transformation. La séparation de corps est ainsi considérée comme un phénomène social perturbateur susceptible d'affecter l'équilibre des ménages.

L'étude adopte une approche méthodologique mixte, combinant les méthodes qualitative et quantitative. Des entretiens structurés ont été menés auprès de couples ayant connu une séparation de corps. L'enquête a permis de constituer un échantillon accidentel de 60 personnes issues d'une population estimée à 11 600 habitants. Les données recueillies ont été analysées à l'aide du calcul des fréquences observées.

Les résultats révèlent que les principaux déterminants sociaux de la séparation de corps dans la commune de Mangobo sont l'adultère (61,66 %), les violences conjugales (16,66 %) et l'abandon du domicile conjugal (11,66 %). Ces facteurs conduisent certains couples à privilégier la séparation de corps afin d'éviter la stigmatisation sociale associée au divorce.

En conclusion, la séparation de corps apparaît comme une réponse complexe aux tensions sociales auxquelles sont confrontés les couples mariés dans ce contexte urbain. L'étude recommande le renforcement des mécanismes d'accompagnement des couples en crise, notamment à travers des programmes de médiation familiale, de soutien psychologique et des réformes juridiques adaptées à la gestion des conflits conjugaux. **Mots clés** : Déterminants sociaux, -Séparation de corps, Couples mariés, Adultère, conflits conjugaux.

ABSTRACT

Legal separation is increasingly observed among married couples in the Mangobo Commune of Kisangani. Although it is often perceived as a less stigmatized alternative to divorce, this practice raises important questions about the social factors that lead couples to resort to it. In a rapidly changing urban environment characterized by significant social and economic transformations, it is essential to analyze the causes of this phenomenon in order to better understand its implications for families and society.

The objective of this study is to identify and analyze the social determinants of legal separation in the Mangobo Commune of Kisangani. It also aims to examine the social consequences of this phenomenon on family relationships and on the local social structure.

To achieve these objectives, the research is based on the dynamic method developed by Georges Balandier, which makes it possible to understand social phenomena within their context of transformation. In this perspective, legal separation is considered a disruptive social phenomenon likely to affect the stability of households.

The study adopts a mixed methodological approach combining qualitative and quantitative methods. Structured interviews were conducted with couples who had experienced legal separation. The survey resulted in an accidental sample of 60 respondents drawn from a population estimated at 11,600 inhabitants. The collected data were analyzed using observed frequency calculations.

The results reveal that the main social determinants of legal separation in the Mangobo commune are adultery (61.66%), domestic violence (16.66%), and abandonment of the marital home (11.66%). These factors lead some couples to choose legal separation as a way to avoid the social stigma often associated with divorce.

In conclusion, legal separation appears to be a complex response to the social tensions faced by married couples in this urban context. The study recommends strengthening support mechanisms for couples in crisis, particularly through family mediation programs, psychological support, and legal reforms adapted to the management of marital conflicts.

Keywords: Social Determinants, Judicial Separation, Married Couples, Adultery, Marital Conflicts.

I. INTRODUCTION

La séparation de corps des couples mariés constitue aujourd'hui un phénomène social de plus en plus observé dans plusieurs sociétés africaines. Dans certaines villes de la République Démocratique du Congo, notamment à Kisangani, plus particulièrement dans une de ses entités qui est la Commune de Mangobo, cette situation soulève de nombreuses préoccupations sociales et familiales. En effet, la séparation de corps des couples mariés peut être liée à plusieurs déterminants tels que l'adultère, les violences conjugales, l'abandon du toit conjugal, les propos injurieux ou encore les difficultés économiques.

Dans cette perspective, la présente étude vise à analyser les principaux déterminants sociaux à l'origine de la séparation de corps chez les couples mariés dans la Commune de Mangobo, à Kisangani. Elle se propose également de comprendre et d'examiner les différentes conséquences, tant négatives que positives, qui en résultent au sein des ménages des couples concernés par ce phénomène social.

Cette situation soulève une préoccupation scientifique principale que voici : quels sont les déterminants sociaux qui sont à l'origine de la séparation de corps des couples mariés dans la Commune de Mangobo à Kisangani entre 2022 et 2025 ? De cette question centrale découle une interrogation spécifique ci-après : quelles sont conséquences sociales qui dérivent de la séparation de corps sur la famille ?

L'hypothèse principale de la séparation de corps à Mangobo serait principalement due à des facteurs sociaux comme l'adultère, les violences conjugales et l'abandon du domicile. Tandis que l'hypothèse spécifique souligne que la séparation de corps entraîne des conflits familiaux, une réorganisation des rôles parentaux et des difficultés économiques pour le ménage.

Le choix de cette étude est motivé par le désir de comprendre les raisons qui amènent les couples à choisir cette alternative de séparation de corps, souvent perçue de manière stigmatisante. En analysant les facteurs sociaux, économiques et culturels influençant cette décision et d'examiner de près ses conséquences sur les relations familiales et sociales. Ce sujet permet ainsi de mieux comprendre la dynamique des conflits conjugaux et leurs répercussions dans un environnement urbain en constante évolution.

L'intérêt de ce travail réside dans le fait qu'il fournit des informations utiles pour mieux comprendre le phénomène de la séparation et pour éclairer les autorités politico-administratives à prendre des mesures afin de juguler ledit phénomène.

La présente recherche s'appuie sur la méthode dynamique de Georges Balandier pour analyser les déterminants sociaux qui sont séparations qui sont à la base de la séparation de corps chez les couples mariés de la Commune de Mangobo. Enfin, cette méthode permet de comprendre la séparation de corps comme un phénomène social perturbateur qui déstabilise profondément les ménages concernés.

Cette article s'appuie sur la théorie de la reproduction sociale de Pierre Bourdieu, qui met en lumière le rôle de l'habitus et du capital économique. L'habitus, formé par la socialisation, peut prédisposer certains individus à accepter la séparation de corps, tandis que le capital économique, par l'autonomie financière d'un conjoint, facilite sa réalisation.

Cette étude adapte deux approches : a) *qualitative* afin d'analyser les causes sociales à l'origine de la séparation de corps des couples mariés. Ce faisant nous avons utilisé l'entretien structuré, à l'issue de laquelle nous avons obtenu un échantillon occasionnel de 60 personnes sur une population de 11 600 habitants¹. b) elle est aussi *quantitative*, car les données récoltées des répondants ont fait l'objet des calculs des fréquences observées l'aide de la formule statistique descriptive suivante :

$$\% = \frac{fo \times 100}{f_o}$$

Légende :

- a) % : pourcentage ;
- b) **fo**: fréquence des données observées ;
- c) **f_o**: somme des fréquences des données observées.

Hormis l'introduction et la conclusion, cet article est structuré en cinq parties : la première présente les données recueillies sur le terrain. La deuxième dresse l'état des lieux de la séparation des couples mariés. La troisième identifie les déterminants sociaux à l'origine de la

¹ Rapport annuel de la Commune de Mangobo, exercice 2025, pp. 5-6.

séparation de corps de ces couples. La quatrième analyse les conséquences sociales de ce phénomène social. Enfin, la cinquième partie analyse et discute les résultats obtenus.

I. INTERPRETATION DES DONNEES

I. 1 Identification des répondants

I.1.1 Composition par sexes des répondants

Tableau 1. Répartition par sexes des répondants

N°	Sexes des enquêtés	<i>f</i>	%
1	Femmes	37	61,66
2	Hommes	23	38,33
Total		60	100

Il dérive du tableau 1 que sur les 60 enquêtés (100 %) qui constituent le total de l'échantillon, les femmes sont en-tête avec 37 sujets (61,66 %), suivis des hommes avec 23 individus (38,33 %).

L'examen des données révèle que les femmes apparaissent comme les répondantes prédominantes de la séparation de corps des couples mariés par rapport aux hommes, totalisant par le fait, plus de la moitié des enquêtés.

L'examen des données révèle que les femmes apparaissent comme les répondantes prédominantes de la séparation de corps des couples mariés par rapport aux hommes, totalisant par le fait, plus de la moitié des enquêtés.

I.1.2 Ages des enquêtés

Tableau 2. Répartition des enquêtés par âge

N°	Tranches d'âges	<i>f</i>	%
01	Jeunes : 25 – 35	45	75
02	Adultes : 35 – 45	10	16,66
03	Adultes plus âgés : 55 ans et plus	5	8,3
Total		60	100

Il découle du tableau 2, trois tranches d'âges. Sur ce, les jeunes de 25-35 ans priment avec 45 sujets (75 %), suivi de la tranche d'âges intermédiaires constitués des 10 adultes (16,66 %) et enfin les adultes plus âgés constitués des 5 individus, (8,3 %) du total des enquêtés maintenus par les présentes investigations. Par conséquent, l'analyse des données révèle que les jeunes

paraissent comme les éléments éminents de la séparation de corps des couples mariés par rapport adultes, totalisant par le fait, plus du demi des enquêtés

I.1.3 Quartiers d'habitation

Tableau 3. Répartition des enquêtés par quartier de résidence

N°	Quartiers d'habitation de l'enquêté	<i>f</i>	%
01	Aruwimi	5	8,3
02	Elima	5	8,3
03	Imbolo	5	8,3
04	Itimbiri	5	8,3
05	Limanga	7	11,6
06	Lindi	8	13,3
07	Mizoto	7	11,6
08	Okapi	6	10
09	Ruwenzori	4	6,6
10	Segama	8	13,3
Total		60	100

D'après le tableau 3, les quartiers Aruwimi, Elima, Imbolo, Itimbiri et Limanga comptent chacun 5 enquêtés (8,3 %) des répondants par quartier. En revanche, les quartiers Lindi, Mizoto, Okapi, Ruwenzori et Segama regroupent respectivement 8, 7, 6, 4 et 8 enquêtés, correspondant à (13,3 %), (11,6 %), 10 %, (6,6 %) et (13,3 %) du total des participants.

I.1.4 Taille de ménages

Tableau 4. Taille de ménages des enquêtés

Taille	<i>f</i> des familles des couples mariés séparés de corps	%	<i>f</i> des personnes en charge	%
1	1	1,67	2	0,36
2	4	6,67	12	2,16
3	4	6,67	20	3,60
Sous-total	9	15,01	34	6,12
4	10	16,66	60	10,81
5	3	5	24	4,32
6	7	11,66	49	8,82
Sous-total	20	33,32	133	23,96
7	1	1,67	18	3,24
8	10	16,66	140	25,22
9	10	16,66	120	21,62
Sous-total	21	35	110	19,81

10 et plus	10	16,66	278	50,09
Sous-total	10	16,66	278	50,09
Totaux	60	100	555	100

L'examen du tableau 4 présente la répartition des ménages des couples mariés séparés de corps enquêtés en quatre catégories des familles selon leurs tailles. Le premier groupe concerne les ménages de petite taille (1 à 3 personnes). Il constitue 9 familles (15,01 %) de l'ensemble des familles enquêtées, totalisant 34 personnes, (6,12 %) des individus concernés.

Le deuxième se compose des ménages de taille moyenne (4 à 6 personnes). Il compte 20 familles (33,32 %), représentant 133 individus, (23,96 %) de l'effectif total.

Le troisième rassemble les ménages de taille moyenne (7 à 9 personnes). Il contient 21 familles, (35 %), totalisant 278 personnes (50,09 %) des individus concernés par l'enquête.

Enfin, le quatrième correspond aux foyers de grande taille (10 personnes et plus). Il est constitué de 11 familles (19,81 %) de l'ensemble des couples mariés séparés de corps interrogés.

I.1.5 Tribus des répondants

Tableau 5. Répartition des couples mariés séparés de corps selon leurs tribus d'origine

N°	Provinces	Tribus	F	%
1	Tshopo	Mbole	15	25
		Topoke	11	18,33
		Lokele	10	16,66
		Mbesa	8	13,33
		Sous-total	44	73,32
2	Autres province de la Rdc : Maniema, Mongala, Equateur, Sankuru	Mongo	6	10
		Mbuza	4	6,66
		Kusu	3	5
		Tetela	2	3,33
		Sous-total	15	25
Totaux			60	100

L'analyse du tableau 5 montre que les tribus de la Province de la Tshopo sont majoritaires, en termes des 44 enquêtées (73,2 %) tout total des 60 personnes de la somme de l'échantillon du travail, où les Mbole comptent 15 sujets (35 %) de l'ensemble des enquêtés, suivi des

Topoke, 11 individus (18,33 %), les Lokele comprennent 10 répondants (16,66 %) et enfin, les Mbesa contiennent 8 personnes (13,33 %) des enquêtés.

Concernant les tribus des autres provinces de la République Démocratique du Congo totalisent 15 personnes (25 %) de la somme de l'échantillon de cette recherche où les Mongo englobent 6 sujets (10 %), les Mbuza représentent 4 individus (6,66 %), les Kusu avec personnes (5 %) et les Tetela renferment 2 enquêtés (3,33 %) de l'ensemble de tous les enquêtés ayant été touchés par la présente recherche.

I.1.6 Occupations professionnelles

Tableau 6. Professions exercées par les répondants

N°	Profession exercées	<i>f</i>	%
1	Policiers	2	3,33
2	Taximen de motos	3	5
3	Enseignants	7	11,66
4	Tailleurs	8	13,33
5	Sans profession	40	66,66
Total		60	100

Il s'observe du tableau 6 que la majorité des enquêtés occupe la première place 40 sujets (66,66%) qui sont tous des chômeurs. Les tailleurs, consacrent la deuxième position avec 8 enquêtés (13,33 %) du total des effectifs de l'échantillon. Les enseignants qu'à eux en troisième place avec 7 sujets (11,66 %). Les taximen motos sont en quatrième lieu avec 3 individus (5%). Les policiers sont en cinquième ordre avec 3 individus (3,33 %) de la somme des tous les répondants retenus par cette recherche.

II. ETAT DES LIEUX DE LA SEPARATION DE CORPS DES COUPLES MARIES

Tableau 7. Répartition des couples selon la séparation de corps² en Ville de Kisangani³

N°	Commune	2022	2023	2024	2025	Totaux	%
1	Kabondo	3	3	4	2	12	10,8
2	Kisangani	4	2	3	5	14	12,6
2	Lubunga	3	6	2	4	15	13,5
3	Makiso	2	4	3	2	11	9,9
4	Mangobo⁴	7	9	14	13	16	14,4
5	Tshopo	3	4	4	5	43	38,7
Total		22	28	30	31	111	100

Source : Rapports annuels des Tribunaux de paix/Kisangani, pp. 2-3.

L'analyse des données du tableau 7 montre que les cas de séparation de corps chez les couples mariés sont nombreux. À cet égard, la Commune de Mangobo enregistre le plus grand nombre de cas par rapport aux autres communes de la ville de Kisangani, avec 43 cas (38,7 %). Les autres communes présentent des chiffres nettement inférieurs, oscillant entre 11 et 16 cas, soit entre (9,9 % et 14,4 %). Les raisons de ces séparations sont détaillées dans la section en lien avec la discussion des résultats.

A part l'introduction et la conclusion, cette étude comprend cinq points : le premier présente et interprète les données. Le deuxième fait l'état de lieux de la séparation de corps, le troisième expose les déterminants sociaux de la séparation de corps. Le quatrième explique les conséquences sociales de la séparation de corps et le cinquième discute des résultats obtenus.

² Selon l'article 196 du Code de la famille congolaise, la séparation de corps est une mesure judiciaire qui suspend l'obligation de cohabitation des époux sans dissoudre le lien matrimonial, tout en entraînant notamment la séparation des biens et l'aménagement des obligations conjugales.

³ La Commune de Mangobo est l'une des six communes de la Ville de Kisangani. Elle située à l'ouest de cette ville. Elle est délimitée à l'est par la Commune de la Tshopo, à l'ouest et sud-ouest par la Commune de Makiso, et au nord par le Secteur de Lubuya-Bera et la rivière Tshopo. Sa superficie est d'environ 146 km². Sa population estimée à 143 750 habitants avec une densité de 984/km² (Rapport annuel de la Commune de Mangobo, 2025, pp. 5-6). Outre les problèmes sécuritaire, infrastructurel, cette commune

⁴st confrontée à d'énormes difficultés dues aux cas de divorces répétition et est en-tête par rapport aux autres communes de la ville (Rapport annuel de la Commune de Mangobo, 2025, p5).

III. DETERMINANTS SOCIAUX DE LA SEPARATION DES COUPLES MARIÉS

Dans cette section, nous allons présenter les déterminants sociaux qui sont à la base de la séparation de corps chez les couples mariés de la Commune de Mangaobo.

Tableau 8. Réponses des enquêtés selon les déterminants sociaux relatifs à la séparation de corps des couples mariés

N°	Déterminants sociaux de la séparation de corps	F	%
1	L'adultère	37	61,66
2	Les violences conjugales	10	16,66
3	L'abandon du toit conjugal	7	11,66
4	Les propos injurieux	3	3,33
5	La diminution des ressources financières	3	3,33
Total		60	100

L'analyse du tableau 8 recense les cinq déterminants sociaux liés à la séparation de corps chez les couples mariés sont entre autres : l'adultère du conjoint concerne 37 personnes (61,66 %) ; les violences conjugales touchent 10 enquêtés (16,66 %) ; l'abandon du domicile conjugal concerne 7 personnes (11,66 %) ; enfin, les propos injurieux et la diminution des ressources financières, lorsqu'il faut assumer les charges du foyer, sont signalés chacun par 3 individus (3,33 %) par cas. En définitive, l'analyse des données révèle que l'adultère apparaît comme le facteur prédominant de la séparation de corps chez les couples mariés, totalisant plus de la moitié des causes déclarées.

IV. CONSEQUENCES SOCIALES DE LA SEPARATION DE CORPS DES

COUPLES MARIÉS SUR LA FAMILLE

La vie conjugale ne se caractérise pas toujours par l'harmonie. Les données recueillies sur le terrain auprès des enquêtés relèvent l'existence de diverses conséquences sociales liées aux tensions et aux dysfonctionnements au sein de la famille des couples mariés.

Tableau 9. Conséquences sociales dues à la séparation du corps des couples mariés

N°	Conséquences sociales de la séparation de corps des couples mariés sur la famille	<i>f</i>	%
1	Conflits élargis entre famille (belle-famille)	36	60
2	Modification des rôles parentaux	7	11,66
3	Diminution des ressources des ménages	6	10
4	Difficulté de subvenir aux besoins de la famille	5	8,3
5	Stress – anxiété	4	6,6
Total		60	100

Le tableau 9 présente un ensemble des conséquences sociales liées à la séparation des couples mariés. À ce propos : 36 enquêtés, (60 %), estiment qu'elle entraîne des conflits élargis au sein de la famille (belle-famille) ; 7 personnes (11,66 %), pensent que la séparation de corps est à l'origine d'une modification des rôles parentaux ; 6 répondants (10 %), déclarent que cette séparation entraîne une diminution des ressources du ménage. Enfin, 5 interviewés (6,6 %) chacun souligne que la séparation de corps favorise le stress et l'anxiété chez les membres de la famille, et potentiellement au sein de la communauté.

En somme, l'examen des données révèle que les conflits élargis entre famille (belle-famille) semblent être la conséquence sociale éminente de la séparation de corps des couples mariés, sommant plus de la moitié des effets déclarés.

V. ANALYSE ET DISCUSSION DES RESULTATS

A cette section, il est question de confronter les résultats obtenus avec les idées des prédécesseurs chercheurs. De ce fait, les points saillants ci-dessous ont fait l'objet de cette analogie en nombreuses sous-sections ci-après.

V.1 Des sexes des répondants

Selon (Hobden, 2020) la proportion des séparations des couples mariés peut varier selon le sexe des partenaires. Il observe néanmoins que, de manière générale, les femmes sont plus fréquemment à l'initiative de la séparation de corps que les hommes. L'auteur met en évidence que les normes et attentes socioculturelles relatives aux rôles de genre exercent une influence significative sur la stabilité conjugale. En particulier, les femmes peuvent être confrontées à une pression sociale accrue les enjoignant à concilier les exigences de la sphère professionnelle avec celles de la vie familiale, ce qui peut contribuer à fragiliser l'équilibre du couple.

V.2 Des âges des répondants

La tranche d'âge plus concernée par le divorce est celle des jeunes. Cette tranche représente (75 %), soit encore ($\frac{3}{4}$) du total des enquêtés. Selon (Modas, 2000) plusieurs tendances générales se dégagent à ce niveau est dû aux mariages précoces, car les couples qui se marient jeunes, souvent entre la vingtaine et trentaine affichent aussi souvent des taux de divorce plus élevés. En clair, nous observons que les défis liés à la maturation personnelle, à la carrière et à la gestion des responsabilités familiales peuvent contribuer en mal à cette tendance pour la recrudescence de la séparation de corps et/ou des divorces.

La tranche d'âge des adultes occupe la place médiane des divorcés, (16,6 %) de la somme de l'échantillon. De même selon (Modas, 2000) (c'est la crise de la quarantaine qui en est la cause. Cette période Poursuit-il peut être marquée par des réévaluations de la vie et des choix. Les couples peuvent se retrouver à un tournant où ils remettent en question leur compatibilité, entraînant ainsi les divorces.

La dernière tranche qui connaît moins des divorces constitue celle des adultes plus âgés de 50 à ans et plus représente (8,3 %) de l'ensemble des enquêtés. A cette période d'âge, il s'agit des divorces tardifs. D'après (Nills, 2022) une tendance croissante, parfois appelée "divorce à l'âge d'or", a été observée chez les couples qui choisissent de se séparer après de nombreuses années de mariage. Cela peut être dû à des changements de priorités, à des enfants devenus indépendants, ou à des désaccords accumulés au fil des ans.

En définitive, les jeunes couples, ainsi que ceux dans la tranche intermédiaire et les personnes plus âgées, sont tous touchés par le divorce, mais pour des raisons souvent différentes. Les facteurs personnels, économiques, et sociaux jouent un rôle important dans ces décisions.

V.3 Quartiers d'habitation

La majorité des couples en séparation de corps, (70 %) habitent la la Commune de Mangobo, appartiennent bel et bien aux tribus de la Province de la Tshopo. (Jardis, 2022) confirme que l'évolution des mentalités dans des contextes où l'éducation et l'accès à l'information sont en hausse, les jeunes générations peuvent adopter des attitudes plus libérales vis-à-vis du divorce, remettant en question les normes traditionnelles, surtout dans les milieux cosmopolites où il y a une forte acculturation. Aussi poursuit-il, en disant que dans ces milieux l'influence des médias due à l'exposition à d'autres cultures, notamment par les médias, les réseaux sociaux

peuvent également influencer les perceptions du mariage et du divorce et/ou de la séparation de corps des couples mariés au sein des tribus ou des ménages.

Dans l'ensemble, l'appartenance à une tribu peut jouer un rôle crucial dans la dynamique du mariage et les décisions de la séparation de corps, car les facteurs culturels, sociaux et traditionnels influencent souvent les choix des couples, et ces influences peuvent varier considérablement d'une tribu à l'autre pour permettre qu'il y ait séparation de corps ou pas.

V.4 De la taille des ménages

En ce qui concerne la taille des familles des couples séparés de corps interrogés, le groupe le plus nombreux représente (16,66 %) de l'ensemble des familles enquêtées et supporte ainsi 50,09 % des personnes à leur charge. Il convient de noter que cette proportion élevée de personnes à charge s'explique par le fait que les familles subsahariennes africaines se caractérisent, de manière générale, par le regroupement de plusieurs membres. Outre les enfants, on y retrouve souvent des cousins, neveux, nièces, oncles, tantes, etc., et ce, toujours au nom de la solidarité africaine. En effet, les responsabilités familiales importantes peuvent contribuer à des problèmes de santé mentale, susceptibles d'affecter la dynamique familiale du couple.

D'après (Lionel, 2021) les importantes responsabilités familiales peuvent générer des niveaux de stress significatifs. Ces tensions constituent souvent un facteur de conflit au sein des couples et peuvent contribuer à la survenue de la séparation des corps des couples mariés. Il précise également que la charge familiale représente une source majeure de stress et de conflits dans les relations conjugales. Pour y faire face, il est essentiel de favoriser une communication ouverte, un partage équilibré des responsabilités et un soutien mutuel. Les couples capables de gérer ces dimensions renforcent leur lien plutôt que de succomber aux tensions.

En revanche, les familles de petite taille représentent (15,01 %) de l'ensemble des familles enquêtées et ne comprennent que (6,12 %) des personnes à charge. Dans ce contexte, la séparation de corps est plus faible, car les responsabilités familiales sont moins lourdes et génèrent moins de stress pour les conjoints.

V.5 Des tribus des répondants

La grande majorité des couples séparés de corps interrogés (73,32 %), sont issus des différentes tribus de la province de la Tshopo. Il s'agit donc essentiellement d'autochtones.

Selon (Jardis, 2022) l'évolution des mentalités, dans un contexte marqué par l'élévation du niveau d'instruction et un meilleur accès à l'information, amène les jeunes générations à adopter des attitudes plus libérales à l'égard de la séparation de corps. Cette évolution tend ainsi à remettre en cause les normes traditionnelles, notamment dans les milieux cosmopolites fortement influencés par l'acculturation.

L'auteur ajoute que l'influence des médias et des réseaux sociaux, à travers l'exposition à d'autres cultures, participe également à la transformation des perceptions du mariage, du divorce et même de la séparation de corps au sein des couples mariés, y compris dans le cadre des structures tribales et familiales, remettant ainsi en question les normes traditionnelles, particulièrement dans les milieux cosmopolites marqués par une forte acculturation. Il ajoute que l'influence des médias et des réseaux sociaux, par l'exposition à d'autres cultures, contribue également à transformer les perceptions du mariage et du divorce, voire de la séparation de corps au sein des couples mariés, y compris dans le cadre des tribus ou des ménages.

De manière générale, l'appartenance tribale demeure un facteur déterminant dans la dynamique matrimoniale et dans les décisions relatives à la séparation de corps, dans la mesure où les normes culturelles, sociales et traditionnelles façonnent souvent les choix des couples. Ces influences varient toutefois considérablement d'une tribu à l'autre, ce qui peut favoriser ou limiter la possibilité de séparation de corps selon le contexte.

V.6 Des professions exercées

La quasi-totalité des couples mariés (66,66 %), en situation de séparation de corps interrogés, appartient à la catégorie sociale des chômeurs. Selon (Hobden, 2020), le chômage constitue un facteur de pression économique susceptible d'engendrer des difficultés financières, générant ainsi des tensions au sein du couple. L'auteur souligne également que la perte d'emploi peut contraindre les couples à réorganiser leur mode de vie, ce qui peut provoquer des frustrations et, éventuellement, conduire au divorce.

Par ailleurs, il convient de considérer que le chômage ne se limite pas à un enjeu économique ; il influe également sur les dynamiques relationnelles, pouvant contribuer à la survenue de séparations de corps au sein des couples mariés.

V.7 Etat des lieux sur la séparation de corps des couples mariés

A la lumière des résultats obtenus sur la séparation de corps des couples mariés dans Ville de Kisangani, la Commune de Mangobo est en-tête avec (38,7 %) par rapport autres communes. Face à un tel résultat remarquable, selon (Mydeas, 2000) une population d'un milieu de résidence par rapport à la séparation de corps des couples nécessite de prendre en compte divers mobiles ou facteurs qui en influencent, par exemple la situation socio-économique. En effet, dans les milieux avec des revenus plus élevés peuvent avoir des couples qui ont moins de stress financier, ce qui peut réduire les causes qui peuvent favoriser la séparation de corps des couples mariés liées à des problèmes économiques.

En outre (Mydeas, 2000) renchérit pour dire que ceux des revenus plus bas peuvent engendrer des tensions liées à l'argent, conduisant souvent plusieurs cas de séparation de corps. Dans le même ordre d'idées, le chômage accru dans un milieu donné peut mener à des frustrations et des tensions dans les couples, augmentant ainsi le risque de séparation de corps.

Pour finir, l'interprétation d'une population d'un milieu donné par rapport aux causes de séparation des couples requiert une approche globale, en tenant compte des facteurs socio-économiques, culturels et environnementaux.

V.8 Déterminants sociaux de la séparation de corps des couples mariés

La majorité des personnes interrogées (83,3 %) attribuent la séparation de corps des couples mariés à l'adultère des conjoints. Selon (Lionel 2021), l'adultère constitue la principale cause de dissolution du lien conjugal. Qu'elle soit émotionnelle ou sexuelle, elle compromet la confiance mutuelle et peut conduire à une séparation de corps, pouvant éventuellement déboucher sur le divorce.

En définitive, la séparation de corps des couples mariés imputable à l'adultère relève d'un phénomène complexe et souvent douloureux. L'adultère fragilise la confiance et l'intimité entre partenaires, entraînant la rupture des liens affectifs et émotionnels. Ses conséquences sont profondes, affectant non seulement le couple, mais également la famille élargie et les enfants.

V.9 Conséquences sociales de la séparation de corps des couples mariés

La vie conjugale ne se caractérise pas nécessairement par l'harmonie. La quasi-totalité des enquêtés (60 %) mettent en évidence l'existence des tensions dues à des conflits entre familles respectives.

Selon (Lock, 2023) , La séparation de corps est une procédure juridique qui met fin à l'obligation de vie commune entre époux, sans dissoudre le mariage. Contrairement au divorce, les conjoints restent mariés, mais vivent séparément. Cette situation peut générer de nombreux conflits familiaux, notamment sur la prise de position des familles respectives, la pension alimentaire, partage des biens, la question de succession peut devenir source d'inquiétude ainsi que les conflits sur la résidence des enfants.

En dernière analyse, nous pensons que la séparation de corps, bien qu'elle évite le divorce, ne supprime pas les tensions familiales. Elle peut même prolonger certains conflits, puisque le lien matrimonial demeure. Une gestion juridique et émotionnelle adaptée est essentielle pour préserver l'équilibre familial, surtout lorsque des enfants sont concernés.

CONCLUSION

Au terme de cette étude consacrée à l'analyse des déterminants sociaux de la séparation de corps des couples mariés à Kisangani, et plus particulièrement dans la Commune de Mangobo, pour la période 2022-2025, nous nous sommes attachés à identifier les facteurs sociaux à l'origine de ces séparations ainsi que leurs conséquences sur la famille et, éventuellement, sur la société.

La collecte des données a reposé sur l'exploitation documentaire de rapports annuels et sur une observation directe désengagée, ayant permis d'interroger 60 personnes sélectionnées occasionnellement au sein d'une population de 11 600 habitants. Le traitement des données a combiné une analyse qualitative et quantitative, avec le calcul des fréquences observées à l'aide d'une formule de statistique descriptive.

Les résultats montrent que la séparation de corps est plus fréquente chez les couples jeunes, particulièrement au cours des premières années de mariage. L'adultère, les violences conjugales, l'abandon du domicile, les propos injurieux ainsi que l'insuffisance des ressources financières apparaissent comme des facteurs déterminants dans le processus de désunion. De cette situation découlent des conséquences sociales sans précédent, notamment l'apparition de tensions liées aux conflits entre les familles respectives, la modification des rôles parentaux et les difficultés à subvenir aux besoins de la famille. A la lumière des résultats probants mentionnés ci-dessus, il convient d'affirmer que les objectifs fixés par cette recherche ont été pleinement atteints. Dans le même ordre d'idées, les hypothèses formulées sont entièrement confirmées.

De ce qui précède, il apparaît nécessaire de renforcer les mécanismes de médiation familiale, de promouvoir l'éducation conjugale et de mettre en œuvre des politiques sociales aptes à soutenir la stabilité des couples. En plus, recommande des mesures pour améliorer l'accompagnement des couples en crise, telles que des programmes de soutien psychologique, ainsi que des réformes légales pour faciliter la gestion des conflits conjugaux dans un contexte urbain en mutation.

Somme toute, les recherches ultérieures pourraient approfondir cette analyse en intégrant des approches plus qualitatives, afin de mieux comprendre les logiques subjectives des acteurs concernés.

BIBLIOGRAPHIE

II. OUVRAGES

- BOEILLARD, B. (2023), *Divorce et séparation de corps*, Ed. La Croix.
- DONARDY, J. (2023), *Conséquences et stratégies de solutions des séparations de corps*, s.é.
- HOBDEN, A. (2020), *Egalité de sexe ou parité ?* Ed. Carmel.
- JARDIS, M. (2022), *Etude des tribus d'Afrique subsaharienne*, Ed. Savoir plus.
- LOCK, D., (2023), *Gestion et résolutions des conflits conjugaux*, s.é.,
- LIONEL, P. (2021), *Les ménages sud-américains : enjeux et perspectives*, Ed. La Croix.
- LUCAS, P. (2019), *Quel avenir pour le mariage des hommes au monde, une analyse croisée des faits*, s.é.
- MODAL, L. (2024), *Environnement social et cadre de vie*, Amahuru.
- MYDEAS, L. (2000), *Familles monoparentales urbaines*, Point de vue.
- NILLS, N. (2022), *Sociologie de la famille*, MNL.
- ROCK, B. (2021), *Séparation conjugale et voies de sortie*, Ed. La Croix.

II. RAPPORTS DE SERVICES

- *Rapport annuel de la Commune de Mangobo*, Exercice 2025.
- *Rapports annuels des Tribunaux de paix de Kabondo et Mangobo/Kisangani*, Exercices 2022 – 2025.